



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 41055

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le sort du peuple tamoul, au Sri Lanka. En effet, ce conflit semble oublié par l'ensemble de la communauté mondiale, alors que la situation des Tamouls est dramatique. Serait-il possible de clarifier la position de la France sur ce sujet ? Rien qu'en 2008, 10 000 civils ont été tués par le conflit et 350 000 personnes déplacées, sans compter les milliers de blessés à vie et les milliers d'arrestations arbitraires. Afin que l'opinion internationale ne puisse pas croire que la France s'émeut plus pour certains conflits que pour d'autres, il lui demande s'il est possible qu'une prise de position ferme et explicite soit prise sur le sujet.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le Sri Lanka est marqué par un conflit qui a déjà fait plus de 70 000 victimes depuis le début des années 1980. La France a suivi et continue de suivre avec la plus grande attention la situation dans ce pays. La fin des combats, qui a été particulièrement éprouvante pour les victimes civiles, a marqué en mai 2009 une étape que nous avons accueillie avec espoir. Notre pays, aux côtés de ses partenaires européens, s'est mobilisé pour demander aux parties au conflit de respecter le droit humanitaire international et de permettre aux organisations internationales d'apporter aide et protection aux populations civiles déplacées, estimées à environ 230 000 personnes aujourd'hui. M. François Zimeray, ambassadeur chargé des droits de l'homme, s'est rendu au Sri Lanka début novembre pour une mission de terrain afin d'évaluer précisément leurs besoins. Nous encourageons en parallèle fermement le gouvernement de Colombo à travailler rapidement à l'élaboration d'une solution politique répondant aux aspirations des différentes communautés. Après des décennies de conflit, il est temps que ce pays retrouve la voie de la paix et de la réconciliation. Dans le cadre de l'Union européenne, le dernier conseil des affaires générales, qui s'est tenu à Bruxelles le 27 octobre, a adopté des conclusions sur le Sri Lanka. Des principes d'octroi de l'aide non humanitaire ont aussi été définis. Nous continuerons également à agir, avec nos partenaires européens, afin que l'impunité soit combattue. L'implication du ministre des affaires étrangères et européennes et de ses services dans ce dossier est entière et ne se démentira pas.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41055

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 929

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11380